



POUR LE DROIT
À LA COMMUNICATION

LE CHRONOSCOPE

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

N° 130

Mai - Juin 2026

NAO: des avancées qui en appellent d'autres ...

Cette année les négociations obligatoires sur les salaires se sont ouvertes dans un contexte plus favorable. Les résultats de l'année 2025 ont été meilleurs que 2024 et permettent de faire sensiblement progresser l'Intéressement/Participation d'environ + 383 euros à 2196 euros met en moyenne par salarié.

C'est ainsi que la Direction a fait sa première proposition d'augmentation générale à 30 euros puis au fil des réunions et des revendications des syndicats à 40 et enfin à 45 euros (lire ci-contre).

Cette négociation a également permis de mettre au grand jour la disparité de situation et d'appellation du métier de régulateur dans les hubs et d'harmoniser par le haut leur classification et leur rémunération (Lire en page 2).

Vous lirez également en page 3 l'agenda social chargé 2026/2027 et vos rubriques habituelles en page 4



NAO 2026

Après une large consultation, la CGT signe !

Dans un contexte d'inflation modérée, la CGT était restée ambitieuse sur ces demandes et la direction a su faire un dernier effort pour porter l'augmentation générale à 45 euros soit environ + 2,5 % pour les salaires modestes quand l'inflation tourne autour de 1%. Voici les principales mesures adoptées :

- ✓ Une augmentation de 45 euros pour tous les salariés gagnant moins de 3500 euros brut par mois.
- ✓ Une enveloppe d'augmentation individuelle de 300 000 euros pour les autres salariés
- ✓ La revalorisation des métiers de conseillers clients, des RGA et des RSA et régulateurs ... (lire en page 2 le détail et les avancées obtenues en marge de l'accord)
- ✓ La création (*enfin !*) de la prime « Froid » et de la prime EQS TD
- ✓ La Revalorisation des primes trimestrielles des RSA (et des régulateurs) à 400 euros, des agents internationaux et des agents exports ou ceux qui en assurent la fonction à 310 euros.
- ✓ La fusion et l'augmentation des primes vie chère et transport des DOM à 300 euros et l'augmentation de la prime «Transport» Corse à 65 euros.
- ✓ La revalorisation de la prise en charge des transports collectifs à hauteur de 75% au lieu de 50%.

La CGT s'est particulièrement investie dans ces négociations et plusieurs de ses demandes ont été entendues à commencer par l'augmentation générale. Nous étions également impliqués pour revaloriser les RSA et autres régulateurs qui selon nous devraient être classés en Agent de Maîtrise (*lire en page 2*).

Nous demandons également la revalorisation des conseillers clients et des opérateurs internationaux/ agents exports, tout comme un effort pour les DOM ou la création de congés « ancienneté » pour les cadres. L'augmentation de la prime « chauffeur » relève d'une demande argumentée et exclusive de la CGT.

Nous avons lancé une large consultation sous la forme d'un vote électronique de tous nos représentants locaux et ils se sont très majoritairement exprimés en faveur d'une signature de la CGT.

L'accord a été signé par l'ensemble des syndicats.



NAO 2026 :

Des avancées... au-delà même de l'accord !

L'accord est signé et il s'applique au 1^{er} avril. Avec + 45 euros pour une grande majorité de salariés et une AI pour les autres, la direction a partiellement entendu les syndicats qui demandaient de porter le gros de l'effort sur les salaires de base plutôt que sur une prime PPV « one shot » très volatile, à fortiori avec l'envolée des prix de l'énergie. Cet accord revalorise également les fonctions de régulateurs et de conseillers clients sans toutefois leur reconnaître le statut d'agent de maîtrise ... Donc pour la CGT le combat continue, y compris pour étendre la prime présentisme aux REQ et aux analystes performance.

- **Le dégel de la prime « froid » ! Enfin !**

La revalorisation des agents

internationaux et des agents exports est également à saluer car c'est une première que la CGT revendiquait. De la même manière, la création de la très attendue « prime froid » promise depuis des lustres est enfin sur les rails. Car à l'instar de la prime EQS TD son montant de 75 euros par trimestre est certes modeste mais a vocation à progresser au fil des ans.

- **La création de jours de congé d'ancienneté pour les cadres**

Cet accord grave également dans le marbre l'ouverture de congés d'ancienneté pour les cadres qui seront désormais alignés sur ceux des non-cadres. Même si on peut regretter l'absence de prime d'ancienneté pour cette population

et particulièrement pour les plus modestes, il convient de saluer l'ouverture et une première valorisation de leur ancienneté.

- **Les DOM et la Corse n'ont pas été oubliés**

Nous pouvons également saluer l'évolution de la prime « vie chère » des DOM et Transport « Corse » ou les minimas des fonctions des conseillers clients et régulateurs qui faisaient également partis de nos demandes et même si les attentes étaient plus fortes.

- **La prime « Chauffeur » réévaluée**

Les arguments juridiques de la seule CGT ont permis d'obtenir une revalorisation de la prime « chauffeur » pour la porter à 169,67 euros dorénavant.



La question des régulateurs dans les hubs

RSA, Chargé des Opérations de Régulation (COR),

Régulateurs Opérationnels (RO) et...Régulateur Transit (RT): Ces fonctions qui parfois se chevauchent ont été au centre de toute les attentions.

En effet la direction souhaitait exclure les seuls régulateurs transit des dispositions de l'accord sur la prime trimestrielle et le salaire minimum. La CGT et la CFDT sont intervenus, arguments à l'appui, pour éviter cette injustice.

La CGT a écrit à la DRH et à la

DNO pour souligner, outre le fait que les fonctions des RT étaient similaires à celle des RO voire des RSA, qu'ils avaient toujours bénéficié des hausses de la prime trimestrielle des RSA (en 2021 et 2024) et qu'il était totalement incohérent de les exclure aujourd'hui car cela créerait un poste de « sous-régulateur » particulièrement injuste et frustrant pour les intéressés. La CGT a rappelé que la direction les avait assimilés à des RSA pendant 5 ans et qu'elle devait l'assumer aujourd'hui et ne pas dévaluer leur fonction ! On parle ici quand même de 80 régulateurs transit !

La Direction a fini par nous entendre ! Mais puisque l'accord était déjà bouclé, il a été décidé de proposer aux 80 régulateurs Transit de passer régulateurs opérationnels afin qu'ils puissent tous bénéficier des dispositions de l'accord dans le même calendrier! Cette harmonisation par le haut va également permettre de simplifier la fonction de régulation en supprimant une de ces appellations.

Notre vigilance et notre détermination ont payés. Engagez-vous avec la CGT pour défendre vos droits et en gagner de nouveaux !



Agenda social 2026/2027 : Des RDV importants pour les salariés et des priorités à faire !

L'agenda est chargé, que ce soit en 2026 ou en 2027, des rdv importants attendent les salariés et leurs représentants. La Direction et le nouveau DRH par intérim ont commencé à plancher sur le sujet.

Quels sont-ils ?

- **L'accord QVCT:**

C'est un accord très important pour les salariés et pour l'entreprise car il a vocation à améliorer les conditions de travail et la prévention des risques. Il traite du temps et des rythmes de travail, du droit à la déconnexion, de la prévention, de l'ergonomie des outils de travail et des infrastructures, du management ou des risques psychosociaux. La CGT porte de nombreuses demandes dont l'interdiction du travail 6 jours sur 7. Il devrait être finalisé d'ici cet été.

- **L'accord sur les primes trimestrielles :**

Il est également en cour de négociation. Il a vocation à simplifier et réduire le nombre de critère (qui resteront de la responsabilité de la direction et il doit mettre en place un bonus aux salariés présents qui percevront toutes les sommes non versées aux salariés absents. La CGT exige que les accidents du travail et maladie pro restent neutralisés. Il doit également être finalisé d'ici cet été.

- **L'accord Handicap :**

Cet accord a vocation à favoriser l'emploi et le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap. Un diagnostic de la situation et du précédent accord a été réalisé par un cabinet d'expertise extérieur et ce travail doit nous aider à construire le nouvel accord. Celui-ci devrait être finalisé à l'automne avant la fin de l'année.

- **L'accord sur le droit syndical :**

Celui-ci définit quasiment toutes les règles qui régissent les Institutions Représentatives du Personnel (IRP). Nombres d'élus, missions, moyens, périmètre, formations etc... Cet accord pourra également mettre en place des instances de représentation régionales en lien avec le local et le national. Il doit être discuté à l'automne également.

- **Les NAO :**

Il y aura également à la fin de l'hiver 2027 les négociations sur les salaires (NAO) à finaliser au plus tard début avril pour application sur la paie d'avril.

- **L'accord sur le protocole préélectoral** pour les élections IRP de juin 2027.

Ce texte fixe les modalités d'organisations des élections CSE et de désignation des RPX. Il doit

être finalisé au printemps 2027.

- **L'accord Intéressement/ Participation :**

L'accord actuel prend fin cette année (fin 2026) et il est impératif de signer un nouvel accord avant le 30 juin 2027 si on veut pouvoir verser de l'intéressement aux salariés l'année prochaine.

La direction avait également évoqué la volonté de revoir et de préciser les règles de fonctionnement du Compte Epargne Temps (CET) mais vu la densité de l'agenda nous lui avons demandé de prioriser les sujets essentiels pour les salariés. Notons qu'il y aura également les élections de vos représentants au CSE et la désignation de tous les RPX locaux.

La CGT s'impliquera comme à son habitude dans tous ces sujets dans l'unique objectif d'améliorer les conditions de vie et de travail des salariés et vous rendra compte systématiquement dans ce journal.

IMPLIQUEZ-VOUS !

SYNDIQUEZ-VOUS ?



1^{er} mai:

La CGT dénonce un coup de force contre le monde du travail

Ce vendredi 10 avril, la proposition de loi portée par Gabriel Attal visant à élargir le travail le 1^{er} mai devait être débattue à l'Assemblée nationale. Au lieu de cela, les député.es macronistes, avec l'aide de la droite et de l'extrême droite, ont choisi d'empêcher le débat en déposant en dernière minute une motion de rejet sur leur propre texte, organisant ainsi un passage en force inacceptable.

Ce procédé, qui revient à priver les député.es de tout débat sur le fond, constitue un déni démocratique grave. Pour la CGT, cette décision est un coup de poignard dans le dos de millions de travailleurs et travailleuses. Derrière cette proposition de loi, se cache en réalité une volonté de banaliser le travail le 1^{er} mai au bénéfice des grands groupes et au détriment des salarié.es. La CGT appelle solennellement le gouvernement, qui a encore toutes les cartes en main, à prendre ses responsabilités afin d'empêcher ce passage en force.



La CGT appelle d'ores et déjà les travailleurs et les travailleuses à se mobiliser massivement le 1er mai pour défendre leurs droits et ce symbole essentiel des luttes sociales.



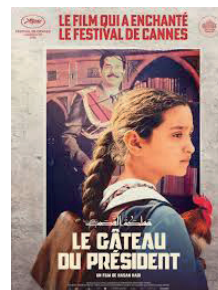
CULTURE

Film de Hasan Hadi

Le gâteau du Président

Nous sommes dans les années 1990. Saddam Hussein est président de la République d'Irak depuis longtemps, et pour pas mal de temps encore. Ce sont les années de l'enfance d'Hasan Hadi, dans le sud du pays, près des fameux marais mésopotamiens, considérés comme le berceau de l'humanité. Ces villages sont si cinématographiques que l'on s'étonne de les avoir si peu vus au cinéma. Hasan Hadi répare cette injustice en offrant des séquences sublimes, qui donnent envie de découvrir l'Irak autrement que comme le lieu de travail de l'armée américaine.

Le Gâteau du Président impressionne. Pour explorer et donner à voir la contrée de son enfance, le réalisateur reprend les codes, un peu faciles mais toujours efficaces,



du film d'aventures à hauteur d'enfant. Ainsi, tout en critiquant l'absurdité d'une dictature dont on connaît davantage la chute que le règne, le cinéaste signe un film haletant, porté par deux jeunes acteurs non professionnels particulièrement émouvants. Le film réussit le délicat exercice d'équilibriste entre un contexte original et passionnant, une mise en scène parfaitement maîtrisée et un récit très accessible, qui plaira autant aux cinéphiles occasionnels qu'aux amateurs d'un cinéma exigeant. Ce qui fait peut-être du *Gâteau du Président* le film qui manquait dans l'histoire de la représentation de l'Irak au cinéma.



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
(facultatif) Téléphone perso : pro :
Grade/ Classification : Métier :
Service/Bureau (nom et adresse) :

